

Réforme des retraites : les AFC n'accepteront pas le détournement des excédents de la branche famille

Article rédigé par AFC, le 07 février 2003

La Confédération nationale des Associations Familiales Catholiques a pris acte de la déclaration du Premier ministre devant le Conseil économique et social relative à la réforme du régime de retraites.

Elle rappelle qu'en aucun cas, elle ne pourra accepter que les soi-disant excédents de la branche famille puissent être redéployés vers la branche vieillesse pour financer les acquis familiaux accordés aux parents qui ont assumé notamment la charge éducative de leurs enfants depuis de longues années.

Elle rappelle l'autonomie des branches.

Elle souligne que les excédents dont il est question sont la résultante d'un déficit constant de la politique familiale depuis vingt ans.

La politique familiale est par ailleurs relancée avec force par le Gouvernement actuel. La Confédération Nationale des AFC s'en réjouit.

Il serait ainsi désastreux que cette ambition soit irrémédiablement compromise par le choix d'un tel redéploiement.

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à [Décryptage](#)

>